

Ivry-sur-seine, le 18 février 2010

Chers collègues,

Après consultation du guide sur les règles de gestion des temps, nous constatons que :

**« Quel que soit le nombre de jours de travail planifié dans la semaine (5 ou 6), une demande d'absence en congé est décomptée pour 5 jours ouvrés. »**

Malgré ces indications qui font partie des généralités du guide, la Direction a une fois de plus oublié de prendre cette règle en considération lors de la prise de congés. De ce fait plusieurs salariés ont vu 6 jours décomptés pour une semaine demandée.

SUD invite les salariés à vérifier que cette règle soit appliquée. Dans le cas contraire rapprochez vous des R.H ou de vos élus.

**IMPORTANT : la réclamation peut se faire sur les 5 dernières années.**

Nous souhaitons attirer l'attention de la DRH sur ces manquements inadmissibles, qu'ils soient volontaires ou non, il en va de sa responsabilité. Nous attendons que les ajustements soient faits dans les plus brefs délais.

Vos élus Sud Aérien restent vigilants à l'application de vos droits.

Vos élus Sud Aérien : Frédéric KARAR, Mohamed SOUIR, Loïc JUMET, Ursula SARAMONDE, Lionel GOUETO